ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CAT

Question écrite n° 24532

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur les réflexions de l'APF (Association des paralysés de France) concernant le travail des personnes en situation de handicap. L'APF souhaiterait que, pour ces personnes, le travail en CAT (centre d'aide par le travail) soit pris en compte en tant qu'un des éléments de l'activité de la structure qui devrait être classé dans le cadre des institutions sociales et médico-sociales. Il la remercie de bien vouloir lui faire part de ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : M. Denis Jacquat
Circonscription : Moselle (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 24532
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : personnes handicapées
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 septembre 2003, page 7072